



Je n'ai jamais été prévenue d'un procès contre moi

Par **marsteece**, le **13/03/2016** à **19:56**

Bonjour,

Je suis marsteece, et vous venez de me répondre, à un message que je vous ai adressé ce matin, ce dont je vous remercie bien sincèrement, mais j'insiste, et veuillez je vous prie m'en excuser, je n'ai jamais été prévenu du premier procès contre moi, rendu le 29 septembre 2014.

Et je n'ai jamais non plus reçu de courrier m'informant d'un quelconque problème avant ce procès.

Lorsque les huissiers se sont présentés chez moi en juin 2015, je suis tombée des nues.

Est-ce donc possible qu'un procès est lieu sans jamais n'en avoir été informée ?

Encore merci de votre réponse.